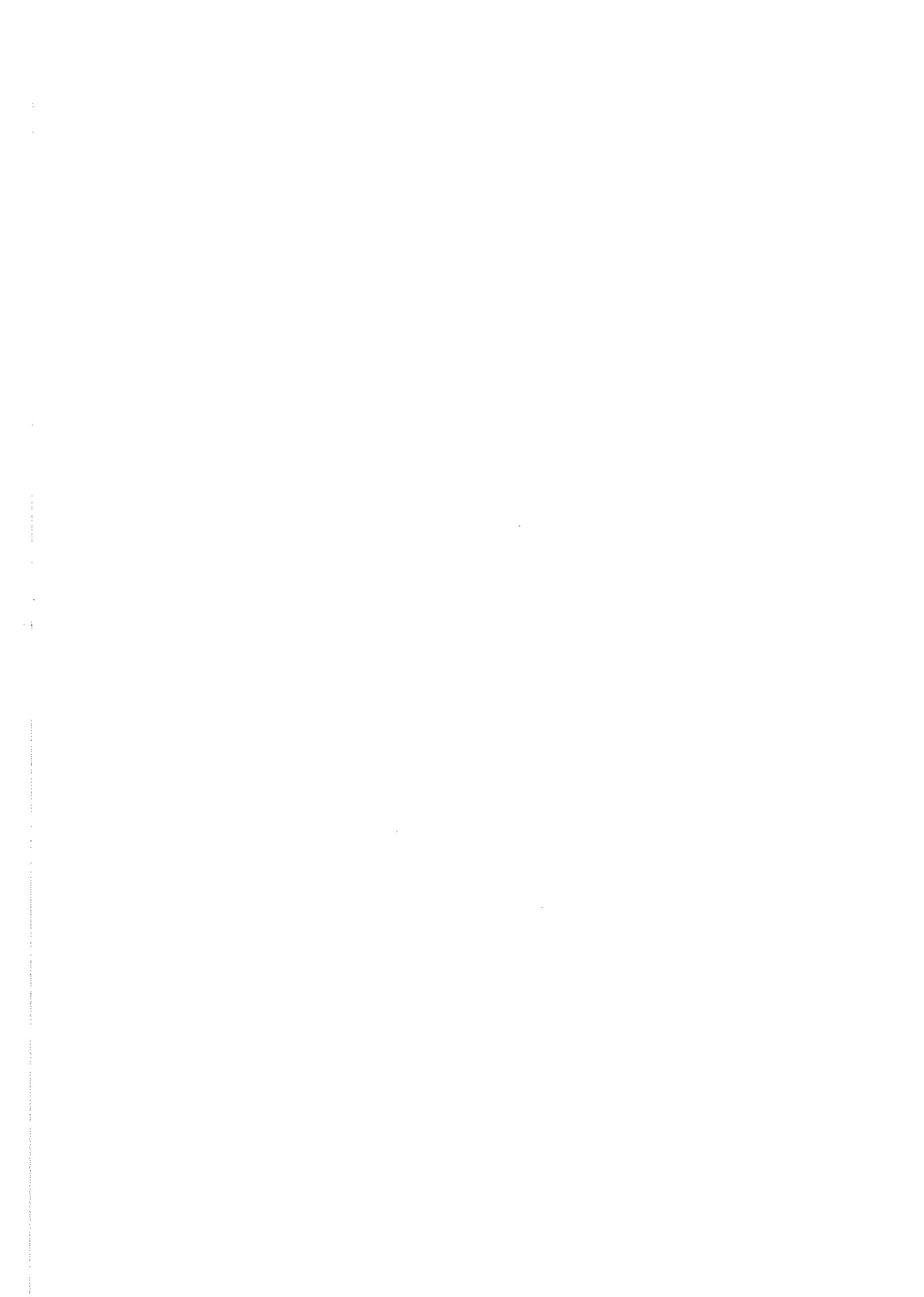


CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 11 JUILLET 2008

Matin



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 11 juillet 2008

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Yves d'AMECOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jacques CHAUVET, Jean Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Yves FOULON, Michel FROUTIN, Christian GAUBERT, Mme Martine JARDINE, MM. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Alain MAROIS, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Gilles SAVARY.

Excusés : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Hervé De GABORY, Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Francis MAGENTIES, Guy MARTY, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Mathieu ROUVEYRE, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 11 h.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du Département de la Gironde qui, comme l'an dernier, vient parler de l'activité de l'Etat pour l'année 2007. Auparavant je voulais vous dire tout le bonheur que nous avons tous de voir la photo d'Ingrid Betancourt ; elle est encore derrière nous mais Ingrid Betancourt est libérée. Et nous avons écrit cette phrase de Nelson Mandela : "Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres".

Il y a d'autres otages, et vous savez que Ingrid Betancourt lutte pour la libération de tous ceux qui sont restés. En tout cas, sa libération c'est beaucoup de bonheur. Le pays l'a soutenue d'une manière extraordinaire, à tous les niveaux, ici comme ailleurs, au plus haut niveau des instances de la République. Donc cela a été pour nous beaucoup de bonheur, et nous espérons que tous les otages de par le monde puissent connaître la même issue.

Monsieur le Préfet, encore une fois je suis très heureux de vous accueillir et je vais vous donner immédiatement la parole. Nous sommes heureux de vous avoir à nos côtés ce matin.

M. LE PREFET :

Merci Monsieur le Président de votre accueil d'abord, et de l'opportunité que vous me donnez à nouveau de m'exprimer devant l'assemblée départementale pour cet exercice qui, je le rappelle, est dans la loi de 1982, et qui prévoit que le représentant de l'Etat informe les élus départementaux de l'activité des services de l'Etat annuellement. Plutôt que de vous faire subir un énorme rapport de 250 pages, que personne ne lit, je vais essayer de faire plus court, même s'il est trop long. Et on va vous diffuser, si vous le permettez après mon allocution, pour ne pas vous distraire, ledit rapport, qui sort de l'imprimerie ce matin. Je l'ai lu avant et je le trouve un peu trop copieux. Mais enfin, vous y trouverez beaucoup d'éléments de références sur l'Etat, sur son action, sur les moyens mis en œuvre, sur les résultats obtenus. Je vais essayer de vous parler brièvement de l'essentiel, avant de rester à votre disposition pour quelques échanges, si vous souhaitez poursuivre le débat sur tel ou tel thème.

L'Etat est en effet un acteur important de notre vie publique, dans les compétences que l'on qualifie parfois, trop exclusivement, de régaliennes, et qui sont en réalité celles qui concernent l'unité républicaine : la sécurité, la citoyenneté, l'égalité. Mais l'Etat est aussi un partenaire des collectivités décentralisées, dans le respect des compétences fixées par la loi entre les uns et les autres, et notamment partenaire du Conseil Général. Cela suppose dialogue, concertation, négociation, contrats, pour trouver la meilleure cohérence au service de l'intérêt public, et c'est bien dans cet esprit que nous travaillons avec le Conseil Général, je puis en témoigner.

Je ne vais donc pas tenter de tracer une fresque exhaustive de l'action de l'Etat, mais je vais centrer mon propos sur quatre grandes thématiques, qui sont la sécurité, le développement économique et la cohésion sociale, le développement des infrastructures et les relations avec les collectivités territoriales. J'aborderai le sujet financier, Monsieur le Président, dont je sais qu'il vous est cher, à tous égards, et à moi aussi.

Auparavant je vous rappelle que les dépenses de l'Etat en Gironde, c'est à peu près 6 milliards d'euros, 50 000 fonctionnaires, mais comme la Gironde est à la fois le siège de la Région et pour l'Etat le siège de la Zone de Défense, cela gonfle un peu les chiffres stricto sensu girondins, si je puis dire.

Alors la sécurité d'abord, et la Gironde est désormais parmi les départements de plus d'un million d'habitants, l'un de ceux qui est le moins exposé à l'insécurité. La Gironde ne fait qu'améliorer son positionnement en terme de taux de criminalité pour mille habitants, par rapport aux autres départements. Depuis trois ans, la baisse de l'insécurité est quasi constante et elle est nette et significative. J'en félicite périodiquement nos forces de police et de

gendarmerie. En 2007 la délinquance globale a diminué de 4 % en Gironde et retrouvé un niveau comparable en valeur absolue à l'an 2000. La population, pendant ce temps-là, a augmenté. La délinquance de voie publique a connu une diminution plus forte encore de presque 14 %, soit 6124 faits de moins que l'année précédente, et la délinquance de voie publique pour sa part dans la délinquance globale est passée en dessous de 50 % déjà en 2006, et désormais à 43 % en 2007.

Donc ces résultats sont particulièrement significatifs, et j'ai rendu publics hier les chiffres du premier semestre 2008, qui s'inscrivent dans la même continuité, avec un seul chiffre : de premier semestre 2005 à premier semestre 2008, la délinquance de voie publique en Gironde a diminué de 40 % et de 11 500 faits. C'est tout à fait considérable.

Comment cela s'explique-t-il ? J'y vois trois causes. La première vient des réorganisations auxquelles nous avons procédées fin 2005 en terme d'implantation de services de police et de gendarmerie, avec moins d'implantation et plus de force sur le terrain. En deuxième lieu, une mobilisation des personnels de police et militaire de gendarmerie, auxquels je tiens à rendre hommage, car sans leur implication ces résultats ne seraient pas possible. Le taux d'élucidation ne cesse de progresser depuis quatre ans ; il était d'un fait sur quatre il y a quatre ans, il est passé à un fait sur trois l'année dernière. Nous commençons à tangenter, 40 % de taux d'élucidation. Cela qui montre une progression très importante. Et c'est un peu lié au troisième élément de causalité qui me paraît utile à signaler : les progrès de la police scientifique et technique. Ces progrès permettent aux forces de remonter à partir d'indices faibles, mais ils arrivent à faire parler l'ADN ou bien d'autres objets, autant qu'ils arrivent à des résultats significatifs.

Un mot sur la lutte contre l'immigration irrégulière, puisque nous avons en 2007 reconduit à la frontière 495 étrangers en situation irrégulière ; c'est un peu moins qu'en 2006, ce sera moins qu'en 2008. Mais nous sommes dans une échelle qui va de 500 à 600 au mieux reconduites à la frontière par an. On oublie toujours de positionner ce chiffre par rapport à deux autres, sur lesquels je souhaite attirer votre attention. On délivre dans une année en Gironde plus de 15 000 titres de séjours réguliers, et je procède à des régularisations d'étrangers, dont la situation familiale personnelle, humanitaire, peut justifier une régularisation, et j'en régularise plus que je ne fais de reconduites à la frontière. Je dis cela, parce que les médias rendent compte très largement de l'action d'associations, que je ne reproche pas d'ailleurs de se manifester, elles se manifestent souvent, de parrains de toutes sortes qui se croient tenus d'organiser des cérémonies que je ne saurais qualifier de républicaines, puisqu'elles tombent sous le coup de l'aide à séjours irréguliers, ce qui est un délit. Tout ceci pour dire que l'action de l'Etat me paraît de ce point de vue équilibrée entre la nécessité de reconduire aux frontières des étrangers, qui ne sont pas en situation régulière sur notre territoire, et l'examen au cas par cas de leur situation.

Pour ce qui est de la sécurité routière, nous avons là une situation paradoxale, parce qu'en 2007 le nombre d'accidents et de blessés a un peu augmenté. Mais par contre, nous avons encore amélioré le record qui avait été établi l'année d'avant en matière de tués. Et donc, d'une façon générale, tout le monde a repris que c'était une excellente année, puisque le nombre de tués avait diminué. Il était en Gironde à un étiage de l'ordre de 130 par an encore en 2005. Nous sommes passés en dessous de la barre des 100 en 2006. Nous avons encore amélioré ce record avec seulement 71 tués en 2007. Malheureusement en 2008 nous allons avoir une situation inversée. Le nombre d'accidents, de blessés pour l'instant diminue quelque

peu, ce qui est positif, et par contre le nombre de tués a augmenté très largement, et nous serons parfaitement incapables de rester au niveau de l'année dernière, puisque nous avons déjà dépassé 50 tués sur un semestre. Ceci explique que nous restions à la recherche d'actions préventives et répressives en matière de sécurité routière.

Je passe sur le fait que 2007 a été une année record aussi en terme de petits nombre de départs de feu, 89, et d'encore plus petit nombre d'hectares brûlés, 16, avec le meilleur ratio possible. La climatologie a été aussi pour quelque chose, mais pas seulement la climatologie, le niveau d'équipement du SDIS, dont je sais ce qu'il coûte au Conseil Général, Yves Lecaudey, et la motivation des personnels du SDIS sont à l'honneur de ce Département.

Dans le domaine de la prévention environnementale, le travail de fonds de prévention des risques s'est poursuivi, avec des actions renforcées en matière de contrôle de l'eau destinée à la consommation humaine, plus de 5000 prélèvements, ou sur des eaux de loisirs, plus de 2500 prélèvements, ou sur la sécurité des loisirs nautiques. De la même façon, nous avons mis en place en 2007 un comité local de sûreté aéroportuaire sur Bordeaux Mérignac.

Dans le domaine des risques naturel, l'étude du référentiel du risque inondation fluvio maritime, lancée en 2006 sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST, s'est poursuivie. Ce syndicat vient de changer de Président. Cela reste co-conduit.

La procédure de classement des digues intéressant la sécurité publique a été engagée sur sept secteurs à fort enjeu.

Enfin l'évolution des contrôles opérés par les divers services de l'Etat vers des actions interministérielles et renforcées s'est poursuivie, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire des aliments, près de 5000 contrôles ont été réalisés. Nous avons connu quelques avatars, ce ne sont pas toujours les huitres. Cette année c'était plutôt le développement de l'épizootie de fièvre catarale ovine, ce qui a amené à mettre en place un programme de surveillance sérologique des cheptels de ruminants lourds... Les prélèvements en 2007 se sont avérés négatifs, malheureusement en 2008 certains se sont avérés positifs.

Voilà brossés à grands traits quelques éléments clés, me semble-t-il, de la sécurité dans ce Département.

Deuxième chapitre, sur lequel je continuerai à être aussi rapide, si vous le permettez, c'est l'emploi et la cohésion sociale. Le marché du travail a connu en 2007 une dynamique toujours aussi soutenue, et je vous donne trois chiffres. 6187 créations nettes d'emplois en 2007. Diminution du nombre de demandeurs d'emplois, 2600 en moins. Diminution du nombre de Rmistes, 2300 en moins ; j'y reviendrai peut-être quand nous parlerons de finances.

Les actions de mise en situation d'emploi des publics fragiles se sont poursuivies en 2007, avec une implication forte des services de l'Etat dans la mise en œuvre des contrats d'insertion dans la vie sociale, 4536 jeunes bénéficiaires en 2007, 4235 jeunes étant sortis du programme durant l'année dont près de la moitié en emplois durables. Parallèlement, pour deux des mesures phares du plan de cohésion sociale, le contrat d'accompagnement vers l'emploi et le contrat d'avenir, ce sont près de 7100 contrats qui ont été conclus en 2007.

Donc une évolution 2007 globalement positive, avec évidemment quelques points de difficultés. Il y a eu la reprise de Sogerma, la fermeture d'Arena, de Solectron, les nuages lourds qui pèsent sur les perspectives de Ford Aquitaine. Dans tous les cas de figure, les pouvoirs publics se sont impliqués pour favoriser des solutions. Cela a été le cas pour Sogerma, cela a été le cas avec des cellules d'accompagnement social et de reclassement pour les salariés, et pour essayer de favoriser la reprise économique de ces secteurs qui est toujours en cours sur Ford, avec une dynamique nouvelle depuis que la Ministre de l'Economie et des Finances a manifesté clairement à nos interlocuteurs américains que leur implication devait être plus marquée ici que peut-être ils en avaient l'habitude ailleurs.

Dans le domaine agricole, je retiens que la filière vitivinicole, malgré des soubresauts, dont nous avons encore les traces aujourd'hui, s'en tire assez bien. Je pense aux problèmes de classement et d'annulation de classement qui ont concerné successivement les crus bourgeois et le Saint-Emilion. Et ces péripéties qui ne sont pas terminées, et dont je considère qu'elles sont sur le fond extrêmement regrettables, parce que quelles que soient les motivations qui peuvent fonder la prestation des tribunaux sur la façon dont ces classements ont été élaborés ou actualisés, cela nous fait retomber dans une situation de confusion qui ne sert pas la capacité d'exportation de nos vins. Or, c'est bien à l'exportation que se trouve la solution pour toute la gamme des vins de Bordeaux. Les mesures qui ont été prises en matière d'arrachage, de distillation, en matière de maîtrise des rendements, ont permis d'assainir quelque peu la situation de la filière vitivinicole, mais elle est quand même encore dans une situation de fragilité, notamment pour les Bordeaux et Bordeaux supérieurs. Et en plus des questions restent posées quant à la vision que les vignobles de Bordeaux ont de leur action dans des ensembles plus vastes ! Nous avons à l'heure actuelle un comité de bassin Bordeaux Aquitaine, qui ne fonctionne pas comme il devrait fonctionner ; c'est un sujet qui va être en discussion lundi dans les instances concernées, et je ne voudrais pas que la puissance du vignoble bordelais le conduise à une posture de splendide isolement, qui ne me paraît pas être une perspective la plus favorable ni pour le bordelais ni pour les autres. Nous y reviendrons si vous le souhaitez.

Dans le domaine de la pêche, le plan de sauvetage et de restructuration a pris le relais d'un plan de sortie de flotte des navires les plus en difficulté, et là aussi nous avons encore des marges de progrès significatives à faire, que l'augmentation du prix du baril de pétrole et donc du gazoil ne fait que renforcer.

Dans le domaine de la cohésion sociale, je dois évoquer, dans le domaine de la santé et de la solidarité, la signature de 80 contrats pluriannuels d'objectif des moyens avec les établissements de santé publics et privés, et la poursuite du passage de la tarification à l'activité des actions de complémentarité public – privé. L'achèvement de la première étape de la politique d'amélioration de la qualité engagée avec le Conseil Général, dans le cadre de la réforme de la tarification, s'est concrétisé par la signature en 2007 de 53 conventions tripartites. Vous savez que si l'Etat a bien la responsabilité du soin, et le Conseil Général celle de la dépendance, c'est un personnel unique qui intervient ; c'est donc ensemble que nous devons agir. Cette coopération repose sur des arbitrages qu'il convient d'anticiper, c'est ce qui a été fait, c'est ce qu'il nous faut poursuivre pour s'intégrer dans le cadre du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, que j'arrête au niveau régional ; cohérence et complémentarité sont assurées avec le niveau départemental. Notre souci commun est de répondre aux enjeux du vieillissement, dans un souci d'équité entre tous les territoires de la Région et au sein du Département de la Gironde.

Je voudrais aborder brièvement le chapitre de la politique de la ville et de l'habitat. D'abord, nous avons une situation structurelle qui est déficitaire de plus de 17 875 logements, pour répondre aux obligations de la loi SRU. La demande de logements sociaux ne faiblit évidemment pas. Le délai moyen d'attribution en logement social est proche d'un an. Il y a quand même des aspects positifs, et d'abord celui de la construction de logements sociaux par rapport à ce déficit structurel. Nous sommes depuis deux ans à un niveau record qui est de près de 4000 logements sociaux, plus du double, voire le triple, de ce qui se faisait au début de la décennie.

Nous avons aussi, je le range aussi dans la rubrique des avancées, tout ce qui touche à la rénovation urbaine. J'ai déjà eu l'occasion, je n'y reviendrai pas, de parler des conventions qui ont été signées dans l'agglomération bordelaise, notamment sur la rive droite, pour des investissements lourds de l'ANRU. Nous avons intégré cela dans le contrat de projet Etat Région 2007. Nous avons, si je puis dire, transformé l'essai en signant, fin 2007, un protocole d'accord et financier Etat Région avec l'ANRU, qui d'ailleurs met un peu plus d'argent que ce qui était prévu au CPER. Tout ceci nous permet de prendre en compte d'autres territoires sur lesquels nous souhaitons avoir une intervention amont, et en Gironde cela vise Talence et Sainte-Eulalie qui sont pris en compte avec un effort accru des collectivités territoriales. Nous sommes en train de rediscuter, lorsqu'il y a de nouvelles équipes, le contenu de ces conventions, étant entendu que la position prise par l'Etat consistait à dire, puisqu'il y a une nouvelle équipe il est normal qu'il y ait rediscussion. Nous sommes ouverts à des aménagements par rapport à ce qui était prévu, mais l'Etat ne change pas d'avis parce que l'équipe municipale a changé, et le cœur du dossier doit rester le même. C'est ce qui est en train d'être finalisé en Gironde ou ailleurs, parce qu'il y a aussi des évolutions municipales dans un certain nombre de villes concernées par ces projets de rénovation urbaine, Mont de Marsan, Agen, etc.

Continuer à relancer la production de logements sociaux nécessite un effort de toutes les parties prenantes, des bailleurs, des collectivités. Les financements de l'Etat sont disponibles, et la question du foncier me semble un domaine dans lequel il faut arriver à progresser. Je sais que le Conseil Général a pris l'initiative, il y a déjà au moins deux ans si ce n'est trois, de poser ce problème, et je souhaite vraiment que vous puissiez finaliser votre action et arriver à mettre en place un levier d'action foncière qui manque. Alors, je sais que cela suppose concertation avec les collectivités de toutes sortes, notamment avec celles, les intercommunalités, qui envisagent à leur niveau des initiatives du même ordre, la CUB, le Bassin d'Arcachon, etc. Mais pour ce qui concerne l'Etat, qui n'est pas directement partie prenante, je manifeste le souhait que l'on aboutisse rapidement, sinon nous ne ferons que regretter l'absence d'un tel outil. J'ai d'ailleurs proposé hier, dans le cadre du GIP Littoral au Président du Conseil Régional d'imaginer une action du Conseil Régional sur le foncier propre à la politique mise en œuvre par le GIP Littoral, aussi bien en terme de préservation qu'en terme de développement. Je pense qu'il faut que l'on arrive à trouver les bonnes articulations, parce qu'il y a vraiment matière à faire quelque chose.

Je passe rapidement sur le fait que nous avons mis en révision, Monsieur le Président, le plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées. Je dis en passant que le nouveau système que nous avons mis en place, il y a maintenant plus d'un an, sur la gestion du contingent préfectoral pour le relogement des personnes défavorisées marche bien, tellement bien que l'on augmente le nombre de bénéficiaires. Je signale que l'année 2007 a été marquée par la signature de 14 contrats urbains de cohésion sociale concernant 35 quartiers,

qui sont la cible potentielle des initiatives que le Gouvernement va inscrire dans le plan espoir banlieue. Je signale que le plan d'accueil renforcé en faveur des sans abris s'est traduit en Gironde par la création de 120 places de stabilisation, offrant un accueil permanent, et la mise en place de 73 places nouvelles de CHRS, qui permettent d'organiser un parcours d'insertion sur la durée, et enfin par l'ouverture de deux nouvelles maisons relais : donc des leviers disponibles.

Je voudrais dire quelques mots sur la dimension environnementale du développement, pour rappeler que l'Etat a accompagné en 2007 le projet de création de la réserve naturelle d'Hourtin, un peu plus de 2000 hectares. Il a accompagné la restauration de la cabane tchanquée du Bassin d'Arcachon et l'approbation du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise. 2007 a vu la validation de deux nouveaux Docob, cela veut dire document d'objectifs, des sites Natura 2000. La procédure est lancée sur cinq nouveaux sites, et là nous rattrapons un retard, parce que nous avons quand même beaucoup de sites Natura 2000 et pas encore autant de Docob. Mais c'est long à élaborer. Natura 2000 en mer, la procédure de consultation vient de se terminer avec de nouveaux sites. Deux nouveaux SAGE, celui des lacs médocains et celui de la Leyre ont été adoptés, c'est particulièrement positif. Et enfin je signale que fin 2007, le comité de gestion du poisson migrateur a proposé un plan de sauvetage de la grande alose, qui m'a conduit depuis à établir un moratoire sur la pêche à l'alose. Le plan Chablis a continué à être mis en œuvre. Fin 2007, 119 lagunes forestières ont fait l'objet de mesures de protection, principalement dans le Médoc.

Quelques mots sur les infrastructures. 2007 aura été particulièrement riche en projets, mais aussi en travaux, pour améliorer la desserte du Département en infrastructures de transports. Je fais partie de ceux qui sont convaincus que le développement économique et social d'un territoire est largement lié à la qualité de ses dessertes, y compris dans le mode de desserte. Si l'étude de contournement autoroutier de Bordeaux avait été approuvée par le Ministre de l'Equipement en janvier 2007, je m'en souviens, celle-ci a été suspendue en mars après l'annulation par le tribunal administratif de l'arrêté ministériel du 15 avril 2004. L'appel de cette décision est toujours en cours. Mais quelle que soit la décision de la Cour d'appel, le Ministre d'Etat a annoncé le 4 juin dernier l'abandon de ce contournement, sur lequel un certain nombre d'élus, et non des moindres, avaient émis des réserves. Le schéma régional des infrastructures et des transports, en cours d'élaboration sous l'égide du Conseil Régional, pourra utilement envisager le contenu éventuellement d'un plan B et son échéance. J'en reste là. On retiendra aussi que la commission d'enquête a rendu un avis favorable à la mise aux normes autoroutières de la RN 10, mais à l'époque la procédure de concession a, elle aussi, été annulée pour vice de forme et devra donc être reprise, ce qui sera le cas, puisque qu'un décret vient de déclarer d'utilité publique la mise aux normes autoroutières de la RN 10 entre l'A63, essentiellement dans les Landes, même si cela démarre en Gironde.

Enfin le dossier de l'autoroute A 65 Langon - Pau a progressé pendant l'année 2007, notamment avec la réunion du comité de suivi des engagements de l'Etat que j'avais tenue dans les Landes, et j'ai le plaisir de signaler, à ceux qui ne le sauraient pas, que les derniers arrêtés qui permettent au concessionnaire d'engager les travaux ont été signés par le Ministre d'Etat, pour ce qui le concerne, et par moi-même pour le reste et les préfets concernés, en date du 7 juillet de cette année, après passage en conseil national de la protection de la nature et des discussions qui ont duré des mois sur le contenu des compensations à apporter pour préserver le vison d'Europe, l'écrevisse à pattes blanches, les chauves souris, et j'en passe, qui ne sont pas moins importants que ceux que je viens de citer assurément en matière de

biodiversité. Tout est important et tout a aussi un coût. Une nouvelle section de l'A 660 a été mise en œuvre entre Le Teich et Gujan Mestras.

Dans le domaine ferroviaire, trois groupements sont retenus par l'Etat pour candidater sur la liaison LGV entre Tours et Bordeaux, et nous attendons à l'automne les premières remises de copies si je puis dire. Il reste à boucler quand même le plan de financement. Je ne dis pas cela ni pour le Conseil Général de Gironde, qui s'est exprimé là-dessus, ni même pour les collectivités d'Aquitaine, ni même pour les collectivités de Midi Pyrénées, qui au vu des progrès déterminants réalisés sur Bordeaux - Toulouse, ont aussi procédé à la répartition des financements. Mais enfin, il y a une région au nord de la nôtre qui n'est pas à ce niveau de progression, et pendant ce temps-là il y a d'autres régions qui ne prennent pas autant de temps que les nôtres pour boucler leur plan de financement, je pense notamment aux bretons.

Sur les Grands Projets Sud-Ouest, c'est comme cela que l'on appelle désormais la mise en œuvre simultanée de la liaison Bordeaux - Toulouse et la liaison Bordeaux - Espagne, nous avons mis en place et signé les protocoles entre l'Etat et les deux régions et RFF, mis en place les comités de pilotage qui vont permettre de lancer des études. L'objectif est très ambitieux, puisqu'il est de réduire de moitié le délai habituel pour conduire les études en la matière, et en conduisant simultanément les études sur Bordeaux Agen Toulouse et sur Bordeaux Dax Hendaye. Nous avons décidé d'organiser le chantier en trois lots : un lot Agen Toulouse, un lot Dax Hendaye et un lot "y" Bordeaux, je dis zone de Captieux, Bordeaux Captieux Agen Bordeaux Captieux Dax. Cela progresse assez bien.

Je signale en passant que les travaux du pont ferroviaire de Bordeaux sont non seulement poursuivis, mais que nous avons pu mettre en service à la date prévue la première tranche, ce qui a supposé comme prévu de découper l'accès de la passerelle Saint-Jean à la rive, je l'appelle la passerelle Saint-Jean et non pas la passerelle Eiffel, ce qui n'est pas sans sens. Elle vient de faire l'objet d'une instance de classement. Cela suspend son démontage, ce qui va obliger à diligenter sans délai des études sur la comitologie, et bien entendu comme on ne peut plus considérer qu'il s'agit d'une passerelle ferroviaire, il ne passe plus de train, je serai amené à solliciter les collectivités pour s'associer avec l'Etat au moins aux études, avant de définir d'ici un an ce qu'il convient de faire de cette passerelle, car l'Etat ne saurait être le seul à considérer l'intérêt patrimonial de cette passerelle. Encore faut-il que les collectivités se manifestent aussi ! Nous aurons l'occasion d'y revenir de façon plus précise Monsieur le Président ; laissons du temps au temps dans ce domaine.

Je signale enfin que le pôle multimodal de Cenon a été mis en service le 2 septembre 2007. L'aéroport de Bordeaux, un mot pour signaler que le changement de statut a eu lieu le 20 avril 2007, et c'est désormais une société publique, dont le capital est réparti entre l'Etat majoritaire, les collectivités territoriales, dont le Conseil Général, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Cette instance vient de décider de lancer la construction d'un aérogare low coast.

J'en terminerai, pour ne pas être trop long, avec un mot sur les relations financières avec les collectivités territoriales. Pour rappeler que la contribution nationale de l'Etat en faveur des collectivités locales s'élève à 68 milliards d'euros, ce qui représente 1/5^{ème} du budget de l'Etat, et constitue ainsi la première dépense de l'Etat. Si on y ajoute la fiscalité transférée, la fiscalité partagée, on atteint 84 milliards d'euros. C'est un sujet d'actualité, puisque le Premier Ministre vient de réunir la conférence des exécutifs il y a deux jours, pour

évoquer avec l'ensemble des collectivités ce qui va succéder au contrat de croissance et de solidarité, qui a permis de garantir aux collectivités des dotations d'Etat croissantes et nettement supérieures à celles que l'Etat s'accorde à lui-même. Au sein du Département de la Gironde, le montant des dotations versées aux collectivités se chiffre à un milliard 143 M€, en progression de plus de 40 M€ sur l'année précédente. Voilà le cadrage général. Et comme je sais que Monsieur le Président, vous et d'autres, vous revenez souvent sur le désengagement supposé de l'Etat par rapport aux transferts de charges assumées par les collectivités, je veux rappeler que le Gouvernement a décidé de ne pas modifier l'indexation du contrat de croissance et de solidarité pour 2007, qu'il a pris en compte non seulement l'intégralité de l'inflation mais également un tiers de la croissance du PIB, ce qui a permis de mieux traiter les collectivités territoriales que l'Etat ne se traitait lui-même. C'est bien cela l'enjeu des discussions actuelles. La maîtrise des dépenses publiques s'impose à tous et à toutes, compte tenu de l'endettement de la France, et ce qui est en question c'est d'aligner, le cas échéant, l'effort que l'Etat fait et celui des collectivités locales, ou du moins l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales. Je rappellerai que la dotation de solidarité urbaine, au niveau national, cela fait plus d'un milliard d'euros, en augmentation en 2008 de plus de 9,5 % par rapport à 2007. En Gironde la DSU pour les 15 communes bénéficiaires a permis une attribution de presque 19 M€, en augmentation de plus de 9,5 %. Je rappelle que la DGF mandatée en 2008 est en augmentation de 9,41 %, la dotation de solidarité rurale de 1,74 %, etc. Je ne vois guère de rubriques en diminution, elles sont toutes en augmentation, et je pense qu'il serait peut-être utile, Monsieur le Président, que je fournisse à chacun des conseillers généraux un courrier précis et chiffré, puisque je crois que vous avez eu l'occasion de leur adresser sur ce thème un courrier aussi. Il faudra peut-être que l'on se rapproche, parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait un observatoire départemental.

M. LE PRESIDENT :

Un observatoire dont les résultats ont été acceptés par les participants de la majorité et de l'opposition, présidé par un conseiller de la Chambre Régionale des Comptes.

M. LE PREFET :

Pour ce qui concerne l'Etat, je souhaiterais les lire. Je n'observe que la commission nationale de l'évaluation des charges.

M. LE PRESIDENT :

Elle n'est peut-être pas tout à fait à jour.

M. LE PREFET :

C'est son travail, si je puis dire, et de ce point de vue, elle ne tient pas le même discours que celui que j'entends parfois sur le désengagement de l'Etat.

J'en terminerai avec un dernier sujet, qui est celui de la révision générale des politiques publiques, puisque l'Etat s'impose cet exercice, qui vise à être plus efficace en étant mieux organisé et plus économe. C'est un exercice qui concerne l'Etat dans son organisation centrale, mais aussi l'Etat dans son organisation territoriale. Des conférences de modernisation se sont tenues depuis un an à peu près sur ce sujet, mais nous disposons désormais depuis le 7 juillet,

depuis trois jours, d'une circulaire très complète du Premier Ministre, qui nous donne le cadre que nous allons désormais pouvoir mettre en œuvre. Certains d'entre vous le savent, c'est un sujet qui n'a pas été beaucoup médiatisé jusqu'ici, l'organisation régionale de l'Etat sera calée sur l'organisation gouvernementale. Les directions régionales vont être rassemblées en fonction de l'organisation gouvernementale. Il y a des secteurs où cela ne change rien, je pense au Rectorat ou aux Affaires Culturelles qui resteront des entités, des directions régionales en tant que telles. Par contre, dans le domaine de l'écologie, l'environnement, l'aménagement du territoire, les trois directions de l'équipement, de l'environnement et pour partie de l'industrie et de la recherche vont être regroupées en une seule direction régionale correspondant au MEDAT, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. De la même façon, nous sommes d'ores et déjà engagée à la fusion de la Trésorerie générale et des Services fiscaux et le rapprochement de l'ANPE et de l'ASSEDIC. Au niveau départemental, l'organisation de l'Etat va être encore plus resserré, avec un nombre de directions qui sera de l'ordre de cinq ou six et non pas de huit, comme au niveau régional, et nous allons, sur les bases désormais précisées de la circulaire du 7 juillet, engager la concertation avec les personnels intéressés. J'aurais l'occasion, si vous le souhaitez, lorsque les choses seront plus avancées, et si cela vous intéresse, de revenir vers vous pour vous donner une vue plus complète de la nouvelle organisation de l'Etat sur le territoire. Je voulais à ce stade vous en dire juste un mot.

Cette révision générale des politiques publiques doit inspirer non seulement l'Etat, mais je crois toutes les institutions publiques, pour rechercher là encore la meilleure efficacité, la plus grande économie. Le contexte actuel, qu'il s'agisse du contexte du baril de pétrole, de l'endettement, de la mondialisation ou des perturbations économiques qui sont manifestement devant nous, doivent nous y inciter. Je me réjouis en tout cas, dans le domaine de la maîtrise des leviers de l'organisation du territoire par les collectivités, que le chantier ouvert sur la réflexion en matière de SCOT et d'intercommunalité puisse se poursuivre ; je crois que nous serons attendus les uns et les autres également là-dessus par nos concitoyens.

Je m'excuse d'avoir été trop long.

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie Monsieur le Préfet, parce que c'est un exposé toujours très intéressant, même si on a quelques divergences sur le plan des contributions financières de l'Etat. Chacun est dans son rôle, et quand je suis à l'Association des Départements de France, j'entends le même discours que celui que je fais. Ceci dit, je voudrais vous remercier parce que vous venez de parler de la nécessité d'un levier pour la maîtrise foncière, je vous remercie beaucoup d'apporter votre conviction, parce que si nous n'arrivons pas à faire la synthèse avec les autres institutions, cela deviendra difficile. Marie Récalde, qui sillonne le Département, interviendra, et j'espère que l'on y arrivera tous ensemble. Je sais que je peux compter sur vous Monsieur le Préfet. Je vais ouvrir la discussion. Je vais m'absenter quelques instants pour un départ à la retraite d'une employée du Conseil Général, qui a été d'une grande générosité toute sa vie sur le plan social. Bernard Dussaut va me relayer et je reviendrai.

Je me félicite de la réduction de la délinquance, qu'il y ait moins de Rmistes, tant mieux. Mon sentiment est toujours de dire quand les choses vont bien, c'est bien. Quand les choses vont moins bien, notre devoir est de le dire naturellement.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

Gilles SAVARY :

Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je vais vous suivre, car c'est un fonctionnaire qui a beaucoup travaillé avec moi sur le logement. Je voudrais remercier Monsieur le Préfet de s'exposer à cet exercice de style, qui est pour nous extrêmement précieux. Il est important d'avoir la vision du représentant de l'Etat et de garder le dialogue sur des sujets aussi essentiels. Je voudrais que les deux interventions que je vais faire soient claires et elles s'adressent au représentant de l'Etat et pas à Monsieur Francis Idrac.

La première, c'est pour m'étonner de l'extraordinaire hypocrisie de la politique d'immigration de notre pays. Vous venez de nous expliquer tout à l'heure, Monsieur le Préfet, un peu comme une mise en garde, je n'ai jamais pratiqué cela, qu'il y avait un caractère délictueux à l'aide à séjours irréguliers. J'avais entendu le Président de la République nous expliquer que sa politique de l'immigration serait une politique équilibrée, tendant à la contenir, en particulier en s'attaquant aux filières d'immigration clandestines. Ces filières, on les a vues sur les télévisions très récemment ; on sait où elles aboutissent, dans trois secteurs notoires : le B.T.P., le textile et la restauration. Je me pose la question de savoir si Monsieur André Daguin est l'objet d'une poursuite au titre de ses responsabilités professionnelles, sur un secteur qui a exposé très clairement à la face du monde, le fait qu'il hébergeait "contre son gré" des clandestins ! Je m'étonne que ces clandestins, à moins qu'on ne nous ait pas tout dit et qu'ils aient été travailleurs au noir, puissent être répertoriés à l'URSSAFF et aux ASSEDIC, sans que l'Etat ne poursuive ces deux structures, puisqu'il s'agit bien d'une aide à séjours irréguliers. Et enfin, je suis d'autant plus surpris qu'aujourd'hui un des grands projets de la présence française de l'union, c'est de remercier toutes ces filières d'immigration clandestine par une baisse de la TVA à 5,5 %, comme si c'était une priorité nationale.

Vous avez raison, c'est votre devoir de représentant de l'Etat, de mettre en œuvre des objectifs gouvernementaux et de faire respecter la loi, mais cela dit je trouve, et d'ailleurs l'équivoque était posé, qu'il faut faire attention à ne pas trop confondre la question de l'immigration et de la sécurité, car on déclenche des réflexes qui peuvent être extrêmement malsains. La deuxième chose, je trouve que c'est quand même grave de criminaliser la générosité et la solidarité, alors même que visiblement on ne songe pas à criminaliser les filières d'immigration clandestines, dès lors que l'on connaît ouvertement leur destination. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut être très parcimonieux dans les mises en garde que l'on peut faire à tel ou tel élu, ou telle ou telle association qui considère qu'elle est dans le pays des droits de l'homme tout de même, et que manifester la solidarité, la générosité ne vaut pas la peine d'être transformé en délit et d'être menacé de poursuite. On a tellement souffert, notre pays, d'avoir criminalisé d'autres formes de générosité pour des aides à séjours irréguliers de personnes dans notre histoire, que je pense que l'on pourrait éviter cette criminalisation. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir de politique d'immigration, mais cela veut dire qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'hypocrisie et les contradictions avec les droits de l'homme. Je sais bien que le 14 juillet, l'Armée française va devoir s'incliner devant un certain nombre de parfaits tyrans, au nom des droits de l'homme. Mais je trouve que les contradictions deviennent de plus en plus difficiles à gérer. Je me permets de vous le dire, parce que je n'ai jamais parrainé quiconque, mais vous le savez j'ai aidé des familles et je vous ai interpellé sur l'une d'entre elles récemment. Comme je suis responsable, j'essaie de faire en

sorte que pour ces familles d'immigrés, je puisse m'enquérir de leur vie, de leur moralité, de la façon dont elles vivent parmi nous, mais je n'exclus pas de me mettre en état irrégulier pour aller plus loin. Je vous le dis clairement, parce que je considère que ce n'est pas digne d'un pays comme le nôtre de baisser et de fermer les yeux sur ce que font certaines filières patronales, de façon systématique, et d'aller chercher le bouc émissaire, de pauvres bougres, qui sont certes irréguliers dans notre pays, mais qui le sont souvent parce qu'ils sont menacés au plan social et au plan personnel dans le leur. Je ne pense pas qu'il y ait d'immigrés heureux. Je me permettais de dire cela, car je suis attaché à un dossier talençais.

Maintenant sur les transports très rapidement et la LGV. On se félicite que ces dossiers avancent. Je dois dire d'ailleurs, parce que je me souviens d'une intervention que j'avais faite à la Région, que j'avais été en mesure, par les fonctions que j'exerce ailleurs, d'expliquer que la ligne LGV serait sous financée si on s'attendait à 5 % de crédits européens. Tout le monde le savait au sommet de l'Etat. Monsieur Jacques Barrot a été obligé de rapatrier les crédits européens sur les zones frontalières, parce que six gouvernements n'ont pas souhaité que le budget des crédits européens augmente. Parmi ces six gouvernements, il y avait le gouvernement français. On explique à Bruxelles qu'il ne faut pas augmenter les crédits d'intervention. Donc Jacques Barrot, c'est la position de la France. Deuxième position de la France, on accepte les trente grands projets européens. Troisièmement, on constate que l'on n'a pas suffisamment d'argent, donc on rapatrie l'essentiel des financements, et Jacques Barrot a eu raison, pour qu'il y ait une véritable plus-value européenne sur les zones frontalières. C'est-à-dire que là où on peut avoir le plus d'argent nous aquitains, c'est entre Dax et Vittoria. Faute d'ailleurs que cela avance du côté français, ce sont les espagnols qui vont récupérer la mise, essentiellement, car nous sommes très largement pusillanimes, pour ne pas dire en panne, entre Dax et Vittoria. Donc du coup, on se retrouve avec un Tours Bordeaux, mais c'était parfaitement prévisible, qui est sous financé. Et donc la variable d'ajustement, de la part d'un Etat qui aurait dû prévoir, ce sont les collectivités locales. Vous excipez des bretons, vous avez raison, cela veut dire que maintenant on nous met aux enchères et en compétition sur des compétences nationales. J'ajoute que les bretons ont quand même une ligne de crédit depuis Raymond Marcellin dans le budget de l'Etat français au titre de son plan routier. Peut-être Monsieur le Préfet si vous acceptiez et si vous aviez l'influence suffisante pour qu'il y ait une ligne de crédits pour les aquitains au titre de leur plan routier, on pourrait peut-être être plus généreux sur la L.G.V. Mais, je trouve que mettre les bretons et les aquitains en compétition ainsi, ce n'est pas vraiment une bonne chose. Pour ce qui est du Poitou Charente, je suis d'accord avec vous, on peut déplorer les blocages. Je dois dire que j'ai toujours été de ceux qui pensent que vraiment vu de Poitiers, financer un TGV pour aller en terminus Bordeaux ou Toulouse, ce n'est pas très attractif, mais par contre pour aller en T.G.V. sur l'Espagne cela l'est beaucoup plus. Ce que je regrette, c'est qu'en réalité, vous le savez très bien, le Gouvernement comme la SNCF sont en train de filer à l'anglaise vers Toulouse d'abord, avant de faire un TGV vers l'Espagne. Je crois que ce serait un argument beaucoup plus fort pour la Présidente du Poitou Charente que d'expliquer qu'elle finance le TGV s'il va vers l'Espagne, parce que c'est une autre ouverture que d'aller vers Bordeaux. Les gens de Poitiers ont aujourd'hui la faculté d'aller très vite à Paris, et ne voient pas la nécessité absolue de regarder passer les trains pour aller en terminus à Bordeaux. Il faudrait très vite afficher et très nettement le fait que l'on fait un TGV vers l'Espagne, parce là il y a un intérêt d'aménagement du territoire et même d'accès vers une autre région très important pour Poitou Charente. Sans doute que cela ne suffit pas, je peux vous en donner acte, et qu'il faudrait aussi une vigoureuse intervention politique de nous-mêmes auprès de la Présidente de Poitou Charente pour y arriver, mais je pense que cela n'est pas indifférent.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Monsieur le Préfet, souhaitez-vous répondre individuellement ? J'ai deux demandes de prises de paroles.

M. LE PREFET :

Si Gilles Savary doit partir, je vais lui répondre de suite. Mesdames et Messieurs, j'essaierai de faire une réponse plus courte que la question, si Gilles Savary me le permet. Sur la politique de l'immigration, je crois que la politique de la France est équilibrée, et que d'ailleurs, lorsqu'on a une approche européenne de ces questions, c'est un sujet d'actualité, cela remet quelques pendules à l'heure. Je rappelle par exemple que sur la durée maximale de rétention dans un centre de rétention administrative, la France est le pays dont cette durée est la plus restreinte d'Europe, et le débat consiste à fixer un plafond à des pays qui n'en ont pas. La France n'a pas l'intention d'augmenter pour autant la durée de rétention dans ses propres centres. Donc je pense que nous sommes toujours le pays des droits de l'homme, mais que tout en étant le pays des droits de l'homme, cela implique que nous ayons des modes de régulation de séjours des étrangers en France. C'est Michel Rocard qui l'avait dit, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, ni ici, ni ailleurs. Par conséquent il faut bien réguler, ce à quoi s'emploie notre législation, que je n'ai pas à apprécier, s'agissant de l'aide aux séjours des étrangers, la loi est ce qu'elle est, et que par contre j'ai à mettre en œuvre. Cette réglementation elle évolue aussi, elle tient compte des métiers en tension, et elle vient de faire preuve d'une ouverture pour des régularisations de cartes de travail sur un certain nombre de domaines professionnels où il y a des tensions. Elle nous conduit aussi, vous avez parlé de filières, à être plus actifs, et j'aurais pu en parler, sur la mise en cause des employeurs de travailleurs en situation irrégulière, où le cas échéant en séjours réguliers mais sans carte de travail. Les forces de police et de gendarmerie, et particulièrement de la police de l'air et des frontières, ont reçu de ma part des instructions d'être beaucoup plus actifs, et les résultats sont au rendez-vous. Nous avons déféré au premier semestre 2008 un nombre beaucoup plus significatif d'employeurs que l'année précédente et nous allons continuer.

Sur la politique des transports, oui, c'est vrai, au départ on a travaillé pour la LGV Sud Europe Atlantique, avec des plans de financement qui comportait 400 M€ de l'Europe, et le Commissaire aux Transports de l'époque, Jacques Barrot, avait été très clair sur le thème : "Je n'ai pas l'intention de financer Tours Bordeaux, j'ai l'intention de me concentrer entre Bordeaux et l'Espagne, pas seulement entre Dax et Vittoria", ce qui comprenait même le Pont ferroviaire de Bordeaux. Et par conséquent, nous avons dû revoir le plan de financement, avec 18 ou 22 M€ de fonds européens, et la contrepartie est à trouver sur l'ensemble des cofinanceurs, pas seulement sur les collectivités territoriales. L'Etat en prend sa part. Je vous rappelle que nous sommes à parité entre l'Etat et les collectivités territoriales, donc nous restons à parité sur ce nouveau financement.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que l'Etat met aux enchères les lignes LGV. Il y en a plusieurs en chantier, et puis il y a des régions qui sont plus rapides que d'autres pour boucler les plans de financement. Ce n'est pas une mise aux enchères, c'est simplement qu'il est naturel qu'il y ait simultanément plusieurs projets, et de ce point de vue les bretons sont

plus rapides que nous, indépendamment des références historiques que vous avez, que j'ai aussi sur le sujet routier.

Sur ce que l'on appelle désormais Grands Projets du Sud Ouest, c'est l'étude simultanée de Bordeaux Toulouse et Bordeaux Espagne. L'Etat ne prend pas position sur Bordeaux Toulouse plutôt que Bordeaux Espagne, il a l'ambition de mener les deux de pair. Et le choix du tracé Est avec le tronç commun jusqu'à Captieux favorise la volonté de démarrer cette affaire des deux cotés. Alors in fine, on verra d'ici quelques années si les basques sont aussi rapides que les gens de Midi Pyrénées ou pas. En tout cas, au niveau du démarrage, en espérant que le triangle de Captieux ne sera pas le triangle des Bermudes, nous arriverons à faire démarrer cette ligne simultanément vers ces deux destinations.

Je n'ai pas répondu complètement, Monsieur Gilles Savary, à vos questions mais il y avait dans votre déclaration tellement de sous-questions qu'il m'était difficile de couvrir toute l'amplitude de votre interpellation. J'espère avoir répondu à l'essentiel.

Gilles SAVARY :

Vous avez été clair et concis. Merci Monsieur le Préfet.

Christian GAUBERT :

Monsieur le Préfet, vous avez parlé tout à l'heure de Natura 2000 en mer, et je m'interroge, en tant que conseiller général du Bassin d'Arcachon. Toutes les collectivités et les groupements de communes ont voté contre ce Natura 2000 en mer. D'abord sur la forme, parce qu'il y a eu une absence de concertation totale de la part de l'Etat, et ne me dites pas que c'est une réunion organisée dix jours avant une élection municipale qui aurait pu réunir le maximum de personnes. Sur le fond, sur la pertinence du périmètre de l'étude, là aussi tout le monde a fait une critique sérieuse sur ce périmètre et ce qu'il englobait. Ma question est simple. Allez-vous essayer de passer en force, et puis on verra dans le Docob, ou va-t-on revoir ce site et on va faire de la concertation et écouter ce que disent les élus du Bassin ?

M. LE PREFET :

Sur Natura 2000 en mer, c'est un paradoxe. Tout le monde est pour Natura 2000 en mer en réalité, à commencer par les élus du Bassin d'Arcachon, qui ne cessent de vanter la qualité remarquable de ce Bassin et la nécessité de le préserver. Nous sommes dans une procédure française et européenne, qui concerne tout le littoral Atlantique notamment, et avec un calendrier qui répond à un certain nombre de contraintes européennes. Il se trouve que la période de concertation a été lancée en début d'année 2008, et il se trouve qu'il y a eu les élections qui ont conduit l'Etat à ne pas organiser de concertation formelle et officielle dans la période de réserve préélectorale. Donc il y a eu quelques concertations informelles et officieuses de sensibilisation des élus, et ensuite nous avons été tenus de faire de la concertation formelle dans le laps de temps qui restait entre le calendrier post électoral et la fin du premier semestre, date à laquelle la copie devait être rendue. Je comprends que les élus aient manifesté un peu de mauvaise humeur sur ce calendrier, mais ils sont bien placés pour savoir que le calendrier électoral a quand même perturbé ce semestre de consultation qui s'est transformé en un délai de deux mois. Sur le fond, il s'agit d'un objectif qui en réalité est commun à tout le monde. Il y a quelques sujets d'observations pertinents, dont j'ai tenu

compte, et dans la copie que j'ai envoyée au Ministre j'ai proposé de corriger la proposition initiale.

Jean-Jacques PARIS :

Je vous dit très spontanément, si vous voulez bien ma réaction, parce que je pense que cela fait aussi partie du rapport aux citoyens, si je ne m'étais pas réveillé ce matin dans mon quartier de Bègles, après avoir écouté le rapport d'activité de l'Etat, j'aurais pu être convaincu que la Gironde voyait la vie en rose. Or, je me dis qu'il n'en est pas tout à fait ainsi, et même si je ne veux pas la voir en noir, il n'en reste pas moins vrai que vous abordez la question de l'emploi, par exemple en constatant 6000 créations d'emplois nettes, mais il faut aussi dire l'autre pendant. Combien la précarité dans ce Département s'est développée ! De la même façon, les demandeurs d'emplois ont baissé, mais dans quelle situation d'emploi se trouvent bon nombre de nos compatriotes avec des CDD, des emplois à temps partiel, etc. ? La même chose pour le RMI. Je le vois bien, étant président d'une CLI, moins d'allocataires au RMI mais souvent dans des contrats aidés. C'est-à-dire que le Conseil Général dépense un peu moins dans l'allocation du RMI, mais dépense un peu plus pour financer les contrats aidés. C'est un peu cet équilibre que j'ai toujours le souci de brasser pour que l'on ait une vision de la réalité. Et puis il faudrait ajouter, et là-dessus peut-être avez-vous des réponses, l'emploi c'est aussi des exonérations de charges énormes, qui de plus en plus sont critiquées. Je ne sais pas ce que cela peut donner en Gironde, cela doit être très important. Vous auriez pu parler des suppressions d'emplois de fonctionnaires. L'emploi, c'est aussi tout cela. Certainement que le document, que je n'ai pas lu, il est sous mon coude, en fait certainement état.

J'aurais voulu poser une question sur la dépendance et le handicap. La grande question posée à nous élus locaux, quand nous recevons les familles, est celle du manque de place dans nos établissements publics pour recevoir les personnes âgées dépendantes. Ce sont des listes d'attente énormes, et pourtant les commissions ad hoc ne valident pas le nombre de places à créer, compte tenu des crédits de l'Etat à ce niveau. Donc quel est l'avenir dans ce domaine ? Pensez-vous que dans un département comme le nôtre, nous allons être mieux soutenus ? Même si je sais qu'il y a eu quelques avancées ces derniers jours, mais ce n'est pas au niveau de ce qu'il faudrait quand on sait que le vieillissement va perdurer et donc nous interpellier plus sensiblement encore. C'est vrai, il y a eu 53 conventions, mais en même temps on manque de place, et vous savez ce qui arrive dans les maisons de retraite, dans quelques jours les médicaments seront contingentés. Il va falloir gérer des lignes de crédits contingentés pour soigner nos personnes âgées dépendantes ; c'est aussi une question forte.

Sur la politique de la ville et de l'habitat, va-t-on rattraper les retards de paiement de l'ANRU aux communes ou aux organismes qui sont dans l'ANRU ? Ne serait-ce qu'à Bègles, il y a je ne sais combien de millions d'euros dehors qui n'arrivent pas. En attendant, ce sont les communes qui paient, qui avancent, en l'occurrence les sociétés d'économie mixte, sur les crédits de la fiscalité locale. On dit 4000 logements sociaux, mais c'est bien loin de la demande, quand on sait qu'il y a 50 000 attentes dans ce Département.

C'est toute cette dialectique qui m'intéresse, et je n'ai pas ressenti cela dans votre présentation Monsieur le Préfet, et je m'en excuse.

Le schéma régional des infrastructures, on va travailler la-dessus. Mais franchement, j'ai retenu avec beaucoup d'intérêt ce que disait Claude Gressier l'autre jour. Quand on

construit 1000 kilomètres d'autoroute supplémentaires, c'est un million de tonnes de CO2 de plus, c'est-à-dire autant que d'augmenter de 40 % le trafic ferroviaire. C'est une grande responsabilité que l'on prend quand on fait une autoroute supplémentaire aujourd'hui pour l'avenir de la planète. Vous savez que cela fabrique deux fois plus de CO2 que 1 600 kilomètres de lignes à grande vitesse va en soustraire.

Ce sont toutes ces contradictions qui m'intéressent, c'est cela que la population nous demande à nous élus locaux. On se réveille le matin, on sort dans le quartier, et les questions posées sont celles-là.

Monsieur le Préfet, je lirais attentivement ce dossier qui, je n'en doute pas, contient beaucoup d'informations. J'aimerais que le champ politique, le champ des institutions, soit beaucoup plus calé sur le mouvement de la vie. J'ai l'impression, depuis 25 ans que je suis élu, que plus cela va, plus plus on s'en éloigne. Cela m'inquiète beaucoup. J'espère que malgré les efforts des hauts fonctionnaires et de vous-même, j'en suis conscient, je crois qu'il y a quelque chose de l'ordre de la démocratie qui est à réinventer dans ce pays, et pourquoi pas en Gironde. Merci.

M. LE PREFET :

Monsieur Jean-Jacques Paris, mon rôle n'est pas, et l'ambition de ce document n'est pas de couvrir tout le champ du débat politique sur l'ensemble des problématiques ou des programmes mis en œuvre par l'Etat évidemment. L'ambition est de fournir un certain nombre de repères chiffrés et objectifs sur les moyens mis en œuvre par l'Etat, dans le cadre des politiques qu'il applique. Donc si je comprends bien, vous trouvez que les chiffres que je vous présente sont trop sympathiques. J'allais dire pour une fois, écoutons les chiffres sympathiques et prenons les en considération. Nous ne sommes pas ici dans la situation où nous ne devons parler que des trains qui n'arrivent pas à l'heure ; il faut aussi parler de ceux qui arrivent à l'heure, et en l'espèce il y a quand même en 2007 beaucoup de bons chiffres. Réjouissons-nous. Je ne suis pas sûr qu'en 2008 ils seront aussi bons dans beaucoup des compartiments du jeu.

Donc je n'ai pas cherché à dissimuler quoi que ce soit. Vous trouvez que je n'ai pas assez parlé de telle ou telle situation de précarité, etc. Encore faut-il avoir des chiffres qui permettent de donner des repères objectifs, ce qui n'est pas toujours simple. Vous parlez des emplois de fonctionnaires, les données utiles sont difficiles à obtenir et anciennes. Je vous invite à vous reporter au rapport de l'Etat en Région, que j'ai diffusé hier au C.E.S.R., dans lequel j'ai donné les derniers chiffres connus sur l'évolution des trois fonctions publiques au niveau national et au niveau régional, qui font apparaître que la fonction publique d'Etat diminue légèrement, que la fonction publique hospitalière augmente légèrement et que la fonction publique territoriale augmente significativement, à tel point que bientôt les deux fonctions publiques vont se croiser. Il y a beaucoup de causes. Comment évoquer tous les sujets que vous évoquez ? C'est difficile. Vous parlez de la production de CO2 sur les autoroutes ; oui, il y a des données incontestables là-dessus. Il y en a d'autres qui montrent que le fret ferroviaire et les performances que l'on peut espérer, à la fois d'infrastructures nouvelles du type autoroute ferroviaire, nous y travaillons dans le cadre du CPER, et nous pouvons espérer de la capacité de la SNCF à réformer son organisation de gestion du fret. Tout ceci, si cela se fait, permettra, disent les plus optimistes, de multiplier le trafic actuel de

fret ferroviaire par, entre deux et dix. Même si on multiplie par dix, cela ne représentera pas la totalité de l'augmentation attendue du fret routier.

Oui, il faut prendre tout cela en compte. Vous posez le débat politique tout à fait important, intéressant, mais qui dépasse quelque peu le cadre de l'exercice dans lequel j'ai essayé de vous rendre compte des données chiffrées disponibles sur l'avancement des dossiers intéressant la collectivité départementale.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Yves LECAUDEY :

Monsieur le Préfet, avec les mêmes précautions oratoires employées par mon collègue Gilles Savary, on peut saluer l'acte courageux du Préfet Francis Idrac par rapport à nous, même si on n'est pas d'accord avec les conclusions du représentant de l'Etat.

A propos des chiffres, quelqu'un a dit un jour que ce sont des innocents qui avouent facilement sous la torture. Si besoin était la démonstration est à nouveau faite à partir de quelques résultats, dont nous prenons acte, mais lorsque vous en venez aux chiffres qui nous intéressent, c'est-à-dire nos rapports financiers avec l'Etat, l'acte de courage devient un acte de témérité quand vous essayez de nous démontrer que l'Etat ne se désengage pas. Au mieux, si vous voulez que nous fassions de la sémantique, on dira qu'il n'est plus capable de suivre, mais le résultat est le même.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales, vous avez cité les chiffres de 2007, avec le maintien du pacte de stabilité et de croissance, on sait déjà qu'en 2008 le maintien des dotations s'est surtout fait en volume, et qu'on a joué sur l'évolution des différentes dotations qui composent ce package. Mais pour ne citer qu'un ou deux exemples, et je les tire du rapport de l'observatoire du transfert des charges que nous avons mis en place, et dont je précise qu'il ne fait qu'analyser les résultats des comptes administratifs préalablement validés par vous. Par conséquent, cela nous prouve au moins la sincérité des chiffres.

S'agissant du RMI, pour ne prendre que cet exemple, c'est vrai que le nombre de Rmistes diminue, et bizarrement notre dépense allocation RMI continue de croître. Pourquoi ? D'abord parce que la ressource transférée par l'Etat est figée sur la TIPP depuis 2003. Mais quant au versement des allocations, des décisions sont prises au niveau de l'Etat, revalorisation, contrats aidés, primes forfaitaires d'intéressement, qui font que le montant moyen de l'allocation versée augmente. Le résultat c'est que pour une baisse du nombre de RMI de l'ordre de 6 % en droits ouverts et de 8 % en droits payés, l'allocation que nous versons augmente pour 2007 de 2,9 %, constatés sur le compte administratif. Alors on ne peut pas vous en faire le reproche, ni le grief, mais il reste quand même que par l'application stricte d'une loi vis-à-vis de laquelle, à défaut d'adhésion, nous subissons et tentons d'exécuter, les ressources des collectivités se sont trouvées amputées par le jeu des transferts avec des compensations de recettes calculées à une date donnée sans considérer que les dépenses allaient évoluer. Nous en sommes aujourd'hui, vous le savez, rapport de l'observatoire qui vous sera transmis, sur les trois dernières années à un différentiel de 109 M€, c'est-à-dire qu'on est allègrement sur un différentiel négatif de charges nettes pour le Département de

26 M€, qui représentent six points et demi de fiscalité. Ce Département est considéré comme dans une situation aisée, cela dépend des analyses, et nous avons l'enregistrement d'une recette qui a évolué considérablement, l'Etat n'y est pour rien, celle des droits de mutation, qui sont payés par les auteurs ou les bénéficiaires des transactions, qui ont complètement occulté le poids des charges transférées. Mais nous dire qu'il n'y a pas désengagement ! Je prends le RMI, parce que c'est ce qui nous intéresse, la compensation décidée depuis le début est à 103,3 M€ et sur la TIPP les ressources de l'Etat sont moins formelles et moins pérennisées qu'il n'y paraît, sauf que depuis la mise en place nous en sommes aujourd'hui en 2007 à 131,7 M€. Une somme de 28,7 M€ sur le RMI. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu des revalorisations encore une fois, c'est logique, mais on a oublié de dire que l'Etat ne suivait pas. Je ne dis pas qu'il se désengage, il ne suit pas.

Vous avez la position respectable du représentant de l'Etat qui donne ses chiffres, nous en donnons qui sortent de comptes administratifs validés par vous . là où nous avons le droit de ne pas être d'accord c'est quand vous "proclamez", pardon Monsieur le Préfet, que l'Etat compense et ne se désengage pas, parce que vis-à-vis du contribuable girondin nous avons des explications à donner nous aussi, et de grâce ne nous donnez pas le simple choix, sur des démonstrations comme celles-ci, d'être ou dupes ou complices. Nous n'avons pas vocation ni dans un cas ni dans l'autre. Alors vous pouvez continuer à dire que les compensations se font, que le désengagement de l'Etat n'est pas une réalité, j'assume mes responsabilités, l'Etat ne suit pas parce qu'il n'en a plus les moyens, mais il est plus objectif et honnête de le faire savoir à nos concitoyens, ne serait-ce que parce que c'est à eux qu'il faudra demander à faire des efforts.

M. LE PREFET :

Je pense que les chiffres sont les mêmes pour tout le monde, donc nous retrouvons les mêmes, simplement l'interprétation que nous en donnons n'est pas la même, et encore j'ai noté une évolution sémantique que je juge intéressante, Yves Lecaudey, dans votre propos. Ce que je conteste, c'est l'antienne du désengagement de l'Etat, je trouve que c'est un terme très fort, et c'est un terme qui est contestable et doit être contesté. La commission nationale mise en place pour veiller à la mise en œuvre des lois de décentralisation tous les ans constate que les engagements de l'Etat ont été tenus. C'est pour cela que je ne peux pas être d'accord lorsque j'entends ici ou là "désengagement de l'Etat". Par contre, on peut trouver un terrain d'accord sur le thème dans ce domaine, je parle du RMI, comme dans d'autres, cela a été le cas sur les collègues avant, nous dépensons beaucoup plus nous collectivités que ce que l'Etat nous a donné. Nous faisons beaucoup mieux, mais ce n'est pas pour autant un désengagement de l'Etat. Vous l'avez dit, l'Etat s'est engagé sur 103 M€. Non seulement il les donne, mais il en donne plus, puisque avec un léger décalage dans le temps, il a donné au titre 8,5 M€ au titre de 2004 qui ont été versés en 2006 ; il a donné 8,6 M€ en janvier 2007 au titre de l'année suivante, et ainsi de suite,

Yves LECAUDEY :

Sauf que cela s'arrête en 2008

M. LE PREFET :

Oui, parce que c'était du plus. Vous dites que vous avez une créance sur l'Etat, cela m'a fait sauté mentalement, puisqu'en réalité l'Etat vous donne plus que l'engagement juridiquement souscrit. Donc, c'est sur ce terme-là que je bute, et que je vous demande un effort sémantique, qui consiste à ne pas parler de désengagement de l'Etat, alors qu'il fait mieux que les engagements qu'il a souscrits par la loi. Cela étant, j'admets que vous dépensez plus que ce que l'Etat vous donne, que peut-être dans certains cas c'est dû à la mise en oeuvre de décisions prises par l'Etat, pas toujours. Sur le RMI, le nombre de bénéficiaires diminue, on l'a vu tout à l'heure, la dépense continue au même niveau ; cela n'est pas du fait exclusif de l'Etat, c'est aussi du fait de décisions prises par le Conseil Général, à son initiative, qu'il assume pleinement. De la même façon que pour les collèges, les conseils généraux, Dieu soit loué, ont pris l'initiative de faire beaucoup plus que ce que l'Etat faisait avant. Je rappelle que la collectivité départementale, par rapport aux autres collectivités, a bénéficié d'un transfert de fiscalité sympathique avec les droits sur les mutations immobilières qui, année après année, ont donné un bonus de l'ordre de 15 à 20 M€ à la collectivité départementale. Beaucoup d'autres collectivités aimeraient en avoir autant ; elles ne l'ont pas.

Je trouve, je dis cela en passant, que si on dotait l'établissement public foncier local, ne serait-ce qu'une petite partie, du bonus des mutations immobilières, il y aurait de quoi faire de grandes choses en Gironde.

M. LE PRESIDENT :

Cela ne coûte pas cher à l'Etat.

M. LE PREFET :

Je suis sûr que nous pouvons trouver des points d'accord dans l'analyse et dans les propositions. C'est votre fiscalité, je me contente de faire une suggestion.

Michèle DELAUNAY :

Je voudrais remercier Monsieur le Préfet de sa présentation et de la remise de ce document. C'est pour nous très utile de travailler sur des données précises et très clairement présentées. Je me permets cependant une remarque moi aussi, une interrogation plutôt, concernant la politique de l'immigration. Vous avez parlé de parrains de tous ordres, et c'est vrai je me suis sentie un peu interpellée, d'autant que je fais partie de ces parrains de tous ordres et de ceux que vous avez mis en garde contre un acte qui, s'il est délictueux, est au demeurant bien modeste et pacifique, et relève, je le crois moi aussi, de la volonté d'impliquer, de mettre en œuvre, les principes qui fondent notre République et pas seulement le règlement dans sa dureté. Je voudrais dire un mot sur un point très important. Vous avez dit que notre politique de l'immigration, celle de l'Etat, était équilibrée. Et bien moi aussi, je voudrais, permettez-moi, vous inviter à un effort de sémantique. Elle n'est d'abord pas claire, elle est non-équilibrée.

Pourquoi n'est-elle pas claire ? Car elle ne repose pas sur des critères clairs, précis, sur lesquels l'élu, l'immigré, puissent se reposer. Nous sommes, je crois, tous d'accord sur la

nécessité du cas par cas, car il y a des problèmes humains, des problèmes individuels, qui doivent être examinés justement avec humanité. Mais à l'inverse, il ne faut pas que cette politique soit erratique. Un jumeau régularisé dans un Département, l'autre qui ne l'est pas ailleurs. Il faut en particulier que des critères tel que le travail, la possession de la langue française, soient considérés comme faisant partie de ce socle commun que nous appelons.

Pourquoi n'est-elle pas équilibrée ? Parce qu'elle est en contradiction avec d'autres aspects de la politique de l'Etat. Je reprends le problème du travail. Il y a de nombreux immigrés qui en effet travaillent durs, se lèvent tôt, se couchent souvent tard, acceptent des emplois que d'autres ne veulent pas, et quand la politique du Gouvernement est de dire : "nous mettons en avant la revalorisation du travail", nous ne pouvons pas ne pas nous interroger sur le fait que le travail n'a pas la même valeur selon celui qui le fait. Et pour ma part, un immigré qui travaille et qui contribue à la vie économique et sociale de notre pays, il est d'abord quelqu'un qui travaille au même titre que les autres.

Pourquoi n'est-elle pas équilibrée aussi ? Pour une autre raison qui n'est pas négligeable. Vous savez comme moi, notre aide au développement, notre politique de co-développement a vu au cours de cette année son budget diminuer de moitié. Comment pourrions-nous limiter les flux migratoires qui existent bien souvent pour des motifs économiques et d'extrême pauvreté, si parallèlement nous n'aidons pas davantage, et même nous diminuons l'aide aux pays qui ont besoin de développer un tissu économique et d'avoir les moyens de donner du travail et de la nourriture tout simplement aux immigrés qui viennent chez nous ? Voilà pourquoi je ne trouve pas cette politique équilibrée, car elle vient en contradiction avec d'autres aspects de la politique gouvernementale.

Yves D'AMECOURT :

Simplement quatre points rapidement. Sur le plan B que vous proposez, Monsieur le Préfet, sur les infrastructures routières, nous sommes à votre disposition pour travailler sur ce plan B. Il nous semble qu'il faut arrêter de parler de grand contournement. Cela fait deux mots qui font peur : "grand" cela fait peur et "contournement" aussi, parce que personne n'a envie d'avoir sur son territoire le contournement de quelqu'un d'autre. Par contre, il me semble que l'on pourrait réfléchir à une liaison Langon Libourne, par exemple, tant par la route que par le train, et que si on travaillait sur cette liaison peut-être que l'on pourrait essayer de construire ensemble quelque chose qui serait moins grand et moins contournant.

Sur le bassin de production, et vos interrogations sur les difficultés de la filière viticole à intégrer la proposition d'un bassin de production Bordeaux Aquitaine, je crois que les freins sont clairs. Le terme Bordeaux Aquitaine fait peur, parce que la filière viticole a peur que cela crée un effet d'aubaine pour d'autres vignobles qui inscriraient le mot Bordeaux sur leurs bouteilles, et que si ce bassin de production s'appellait simplement Aquitaine, peut-être que l'on verrait que des gens qui sont candidats pour rejoindre le bassin ne le seraient plus aujourd'hui. Et la deuxième crainte, c'est de voir une nouvelle structure qui vienne s'ajouter à d'autres : les syndicats, les fédérations, les chambres, les interprofessions, et les professionnels sont inquiets de voir comment tout cela va évoluer, parce qu'une nouvelle structure ce sont des réunions en plus, du travail en plus et des confrontations en plus. Et donc quand on ajoute quelque chose comment est-ce que l'on en enlève aussi ?

Sur l'observatoire des transferts de charges, vous en avez parlé, vous en avez débattu avec Yves Lecaudey, je propose, Monsieur le Président, que l'on invite tout simplement Monsieur le Préfet ou son représentant à siéger dans cet observatoire, et comme cela on partagera le même regard et la même information.

Et enfin sur l'établissement public foncier local, nous souscrivons à votre proposition d'y affecter, et j'espère que nous en débattons dans cette assemblée. une partie des recettes de la taxe sur les droits de mutation qui ont augmenté cette année de 9 M€, et donc c'est beaucoup plus que les 6 M€ que le Conseil Général souhaite aujourd'hui faire payer aux collectivités locales avec une nouvelle taxe de 4,30 € par habitant.

M. LE PRESIDENT :

J'espère que les maires de votre canton seront heureux de voir que l'on diminue les aides, si on met cet argent ailleurs. Mais je suis persuadé que vous ferez le travail pour leur faire comprendre que si les subventions baissent il y a des raisons.

Edith MONCOUCUT :

Je vais être rapide. Je voudrais vous faire part de nombreuses inquiétudes et j'insiste, Dieu sait si elles sont nombreuses, que nous avons dans le domaine de la politique de l'enfance et de l'adolescence, mais je n'en ferai part que d'une seule. La réforme de la protection de l'enfance, présentée dans la loi du 5 mars 2007, a confié au Président du Conseil Général le soin de mettre en place et d'animer l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, et par conséquent de fédérer les acteurs en charge de la protection des enfants en Gironde, afin de partager ensemble les problématiques afférentes à ce public, et de mesurer conjointement la pertinence et la qualité des réponses apportées au niveau départemental. Votre collaboration étroite est indispensable pour interpeller les grandes administrations d'Etat se préoccupant de la jeunesse, et qui sont en mesure de repérer leurs difficultés et de leur proposer pour elle des solutions.

Mais un point particulier, pour ce qui concerne la prise en charge sanitaire et plus particulièrement sur le plan de la santé mentale, compte tenu des difficultés que nous rencontrons sur des situations individuelles de plus en plus alarmantes, il est de mon point de vue indispensable que l'Etat se positionne fermement dans le cadre de l'organisation du dispositif sanitaire et médico social du Département. En effet, nous faisons face de plus en plus à d'enfants ne pouvant plus rester dans la famille ; les parents désarmés ne trouvant plus de solution d'orientation, faute de place dans le secteur sanitaire. Ces enfants nous sont confiés, et ils sont estimés être en danger, ce qui est malheureusement de plus en plus souvent le cas.

Le dispositif sanitaire et médicosocial est manifestement saturé, et renvoie la responsabilité finale au Conseil Général, non équipé pour assurer la bien-traitance de ce type de jeunes, qui présentent des problèmes qui ne relèvent pas de nos compétences mais bien des compétences sanitaires. Aussi, Monsieur le Préfet, je n'irai pas plus loin dans mon propos, je vous solliciterai par un courrier, afin que nous puissions faire le point sur nos préoccupations des actions menées, et fixer conjointement des priorités pour 2009, et ce, Monsieur le Préfet, dans un souci d'efficacité comme vous le souligniez tout à l'heure. Je vous remercie.

Jean-Marie DARMIAN :

Dans le rapport 2007, je ne vois pas apparaître deux points qui paraissent importants à mes collègues des zones rurales. Le premier point. Qu'avez vous fait, où en est-on sur la mise en place des relais de service public qui étaient prévus dans la loi, et qui devaient être mis en place sur le territoire girondin ? Je ne vois pas de statistiques à ce sujet-là. sur la mise en place des relais de service public prévus par la loi de proximité. C'est un sujet important quand on assiste au déménagement des services publics sur notre territoire rural dans des lieux de Gironde.

Le deuxième point. Je ne vois pas apparaître le désengagement - je suis désolé d'employer ce mot, même s'il vous fâche -, de la CAF sur le financement des structures réservées à la petite enfance qui est intervenu au mois d'août 2007, et qui a lourdement pénalisé les communautés de communes et les communes qui étaient liées par contrat avec la CAF, et qui se sont retrouvées brutalement avec des pertes de recettes liées au non respect par la CAF des engagements antérieurs pris.

Marie RECALDE :

Depuis une semaine je sillonne, comme vous l'avez rappelé, le territoire à la rencontre des élus du territoire, pour parler de l'établissement public foncier local que nous souhaitons et que nous voulons mettre en place au plus tôt. Tout le monde s'accorde sur le constat alarmant de la consommation du foncier dans notre Département, des contraintes qui sont liées à ce foncier, du prix du foncier avec des attitudes spéculatives parfois iniques de certains acteurs, privés comme publics, je le dis ici publiquement, et l'impossibilité pour les communes et les communautés de communes de se porter acquéreurs de certains terrains quand il y a urgence ou quand ils ont un projet. Tous les élus que nous avons rencontrés nous font part de leur intérêt pour cet établissement public foncier, de cette action foncière au service d'une stratégie. Bien sûr, elle nécessite une anticipation et une réflexion stratégique préalable, et tous les documents d'urbanisme que vous avez rappelés Monsieur le Préfet, les Scot, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, ou même les programmes locaux de l'habitat, y font référence. Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a urgence sur cet établissement public foncier. Nous serons cet après-midi dans le Libournais avec Gilbert Mitterrand pour rencontrer ce territoire. Nous avons un accueil favorable des collectivités, avec quelques craintes bien légitimes sur le financement. Je rappelle que le Département met sur la table 1,6 M€ pour lancer l'établissement public foncier, et que les études et les discussions que nous avons avec l'ensemble des partenaires, collectivités locales, montrent bien que seul l'emprunt ne pourra pas permettre de faire fonctionner cet établissement public foncier. Il y a des réflexions liées à la fiscalité et à une taxe spéciale d'équipement. Nous ne sommes pas fermés à la réflexion sur les droits de mutation. Comme vous l'avez rappelé, Président, si on enlève l'argent de quelque part pour le mettre ailleurs, il faudra avoir cette réflexion aussi. En tout cas l'accueil est favorable des opérateurs, du partenaire économique.

Juste une petite précision, mais nous en discuterons sans doute plus tard, vous avez fait référence aux réflexions menées dans le cadre GIP littoral, avec une action foncière au titre du littoral, j'attire votre attention sur le fait que nous ne souhaitons pas isoler les préoccupations, le littoral, l'agglo central, nous souhaitons veiller à la solidarité, à ne pas segmenter le territoire, et pour nous c'est bien l'échelle départementale qui est importante avec cette notion

de solidarité. Nous serons amenés à nous rencontrer pour discuter sur les réflexions sur le GIP probablement.

M. LE PREFET :

Je remonte à Madame Michèle Delaunay qui ne trouve pas la politique d'immigration équilibrée, comme je l'exprimais, et qui a fait allusion à beaucoup de considérations d'ordre national, enfin qui relèvent peut-être d'un autre hémicycle plutôt que de celui-ci, s'agissant des évolutions qu'elle souhaite ou qu'elle voudrait voir prendre en compte. C'est vrai qu'il y a une difficulté assez basique et structurelle qui consiste d'une part à avoir des règles, d'autre part à considérer que l'appréciation au cas par cas est incontournable, ce qui expose à des appréciations sur le fait que le cas par cas peut conduire à traiter des cas similaires d'une façon qui ne l'est pas. Et d'ailleurs votre observation me paraît viser potentiellement l'administration, mais aussi les tribunaux ; on en a eu des exemples avec des jumeaux qui étaient à peu près dans la même situation... C'est une difficulté culturelle. Je crois quand même que sur le fond il y a une approche qui vise à prendre en considération les cas les plus critiques. Cela a toujours été le cas en France que de prendre en compte, notamment les réfugiés politiques. Cela a parfois été dévoyé, il faut bien le dire, parce que l'on voit des dossiers de gens qui se prétendent potentiellement torturés... Enfin des instances sont là pour apprécier cela, c'est l'OFPPRA, il y a des modes de recours. Bref on est quand même dans un pays très protecteur de ces situations, et il faut aussi éviter que cette législation soit dévoyée par des gens qui abusent de facilités juridiques qui sont parfois mises en œuvre.

Donc je ne rentrerai pas, Madame la Députée, sur le débat : l'aide au développement n'est pas ce qu'elle devrait être. Oui probablement. A quelle hauteur ? Je n'en sais rien. Cela relève du débat au niveau national. Je dis simplement que nous essayons de faire des appréciations humaines, je vous ai donné le chiffre. Certes, nous faisons des reconduites à la frontière, et nous devons les faire. Nous faisons aussi des régularisations, dont on ne parle jamais, et pour moi cela représente une politique équilibrée dans la mise en œuvre de notre système national.

J'indique à Monsieur Yves d'Amecourt que dans mon esprit le plan B relève désormais du Président du Conseil Régional qui a en charge l'élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports en Aquitaine. Lorsqu'il aura terminé, j'apprécierai avec la plus grande attention, et d'ailleurs l'Etat contribue à l'élaboration dudit schéma. Mais enfin, que les promoteurs de plans B, C, D ou autres se manifestent, et je suivrai avec le plus grand intérêt leurs solutions. Je sais que sur Libourne il y en a une qui a été évoquée. Alors je dis simplement qu'évoquer abstraitement comme cela tout va bien, le jour où on passe un peu dans le détail...

Je ne m'étendrai pas sur la problématique viticole, que j'ai peut-être eu le tort d'aborder ici, parce que ce n'est pas le lieu... Enfin, c'est le lieu de tout ici ! Mais c'est vrai, que je pense qu'il faut clarifier le fait que des vignobles qui sont en Aquitaine et qui ne sont pas strictement bordelais n'ont pas vocation à s'attirer l'étiquette ou le label Bordeaux, que pour autant il y a beaucoup de convergence ou d'intérêts mutuels à ce que le vignoble bordelais et les vignobles qui sont autour, à commencer par celui de Bergerac, mais pas exclusivement, puissent développer des politiques qui serviront les uns et les autres. Donc, je trouve qu'en ce moment on a du mal à s'articuler, qu'il faut faire évoluer les partenaires de part et d'autre, et mon souci est que l'ensemble des partenaires accepte de rechercher un

intérêt commun, plutôt que de se braquer dans une position qui sera défavorable pour tout le monde.

Je dis à Madame Edith Moncoucut que j'attends son courrier avec impatience, pour engager un débat avec le Secrétaire Général de la Préfecture sur les problématiques qu'elle a bien voulu évoquer.

Je dis à Monsieur Jean-Marie Darmian que si, et pourtant j'ai tout lu, mais cela fait cinq ans, et à vrai dire je ne me souviens plus. Je n'ai pas souvenir d'avoir parlé de relais de service public, et j'ai eu bien tort, car nous avons poursuivi en 2007 une politique de relais de service public. Je dirai même que la Gironde est l'un des rares départements où cette politique ait été poursuivie, parce qu'on l'avait engagée suffisamment tôt pour bénéficier de financements qui depuis se sont quelque peu réduits, ce qui nous permet en tout cas de continuer sur ceux que nous avons. Je crois qu'il y en a six ou sept qui ont été labellisés. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres, mais ceux là nous continuons à les financer. Je récuse totalement le terme de démantèlement des services publics, comme j'ai récusé le terme de désengagement de l'Etat, mais il faut bien que le service public rationalise ses implantations. Nous l'avons fait dans le domaine de la sécurité, avec un impact positif évident, et gendarmerie et police. Nous le faisons, nous l'avons fait, nous allons continuer de le faire sur le réseau Trésorerie Générale - Services fiscaux ; c'est lié au regroupement fonctionnel dont j'ai parlé. Tout ceci n'est pas du démantèlement, tout ceci est de la restructuration pour une meilleure prestation du service public, plus économe et plus performante. Pour la CAF, je ne sais pas, j'ai pris bonne note, et je ne doute pas de ce que vous dites, je me sens indirectement concerné. En tout cas je n'ai pas les éléments de réponse, donc on en reparlera ultérieurement.

Et puis pour l'EPFL, tous mes vœux vous accompagnent, si je puis dire, dans cette concertation. C'est un débat sur lequel j'essaie d'être utile, sans pour autant que d'aucuns considèrent que l'Etat, qui ne contribue pas financièrement, se mêle de ce qui ne le regarde pas. Mais je pense que même lorsqu'il ne finance pas, il n'est parfois pas inutile que l'Etat s'en mêle, si vous le permettez.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Monsieur le Préfet, car c'est toujours intéressant de dialoguer, et je sais que Monsieur le Préfet le fait toujours dans un esprit d'objectivité et avec beaucoup de sincérité. Je vous remercie.

La séance est levée à 13 h.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde